

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 13 juin 2022

Présents:

Mme DIAS, maire

MM LEBAS, LEFEBVRE, MACHU, Mme BORYCZKA, adjoints

Mmes CARON, CASTAN, GUENNETEAU, LOPATA, OSORIO et MM. DAFFARA, LEPAYSAN, PAQUET, conseillers

Absents excusés et/ou représentés MM. PINCHEDEZ, TONNELIER, conseillers

Secrétaire de séance : Mme BORYCZKA

Ouverture de la séance 19h00

1 / Approbation du procès - verbal de la séance du 11 avril 2022

Quelques points à revoir par le secrétariat de la mairie, l'approbation du compte rendu est remise au prochain conseil.

2 / Décision Modificative Assainissement.

Une erreur de saisie a été remarquée par la trésorerie de Liancourt. Le budget M49 présente une anomalie concernant le déséquilibre des opérations d'ordre :

- dépense de fonctionnement compte 023 : 38 738,82€

- recette d'investissement compte 021 : 36 379, 63€

Soit un écart de 2359,19€

Afin de régulariser, il convient de proposer une DM ; dépense d'investissement compte 020 (dépense imprévue) + 2359,19€ et recette d'investissement compte 021 (virement de la section d'exploitation) +2359,19€

Mme le Maire soumet au vote la décision de modification

Vote à l'unanimité pour accepter la DM.

3 / Décision Modificative du Budget Principal de la commune

Une autre erreur d'écriture a été remarquée par la trésorerie sur le budget communal M14. Le budget présente une anomalie concernant la reprise des résultats en investissement (compte 001). A la fin de l'exercice 2021, le résultat en investissement présente un déficit de 14 386,98€. Or sur le budget 2022, un solde positif a été reporté par erreur pour un montant de 56 294,91€. Afin de corriger cette erreur, il convient de proposer une DM budgétaire corrigeant le compte 001 et de corriger la délibération d'affectation du résultat. En conséquence, les dépenses d'investissement sont revues à la baisse pour équilibrer le budget.

Mme le Maire soumet au vote la décision de modification

Vote à l'unanimité pour accepter la DM.

4. Mise en place de la M57 au 1^{er} janvier 2023.

Actuellement les collectivités travaillent sur une référence budgétaire et comptable M14 et celle-ci va être remplacée par un nouveau plan référentiel nommé M57 à compter du 1^{er} janvier 2024. La commune de Monceaux propose d'anticiper la mise en application de ce référentiel au 1^{er} janvier 2023. La commune opte pour le référentiel M57 simplifié (< 3500 habitants), pour lequel il n'est pas nécessaire de procéder à l'amortissement des investissements. D'ici là il sera indispensable de procéder à l'inventaire des biens de la commune pour décider de les sortir, les conserver et/ou les réaffecter sur les nouveaux comptes. La commune propose également d'opter pour le CFU (Compte Financier Unique) fusion des comptes de gestion et administratif (trésorerie) et s'inscrit sur la liste des communes volontaires.

Mme le Maire soumet au vote la mise en place de la M57

Vote à l'unanimité pour accepter cette mise en place de la nouvelle nomenclature.

Arrivée de Mme OSORIO 19h45

5. Subventions aux associations

M. Machu explique que chaque association a eu à remplir un dossier de demande de subvention incluant non seulement le compte de l'exercice de l'année passée mais aussi un budget prévisionnel ainsi que la possibilité de demander une subvention supplémentaire pour une action exceptionnelle.

Une nouvelle association a vu le jour à Monceaux, l'AMSA (Amis du Marais de Sacy et Alentours) sous la présidence de Claude Cwiklinski. Cette association travaille sur la mise en valeur du patrimoine historique et naturel du village. Elle a participé, indirectement, à la visite guidée du village réalisée par Gérard Tonnelier et Bernard Corlay, le 14 mai et elle est intervenue à l'école pour expliquer l'histoire des marais et celle du château Coustard. Sa demande de subvention est motivée par la nécessité de s'équiper pour mettre en place des conférences et des expositions.

M. Machu propose de donner une bonification de 100€ au Tennis Club Brenouille/Monceaux qui a été mis à l'honneur par la fédération pour ses efforts pour mettre en avant son équipe féminine. Mme Lopata fait remarquer que la salle de Brenouille est de moins en moins disponible pour les adhérents et qu'il est alors devenu impossible de jouer au tennis pendant la mauvaise saison.

Une bonification de 100€ est proposée pour le Groupement des Parents d'Elèves pour les soutenir dans leurs actions réalisées sur l'ensemble de l'année scolaire.

Une bonification de 100€ est également proposée pour l'association de Gymnastique Volontaire qui est en net déficit sur l'exercice 2020/2021 en raison d'une importante diminution du nombre d'adhérentes suite à l'épidémie de Covid (46 à 23 adhérentes). Mme Boryczka explique que l'association fait des efforts pour tenir le budget en réduisant le nombre d'heures proposées tout en gardant une diversité de l'offre : cours séniors / cours de fitness / cours cardio-training.

Enfin, l'ESM ne demande pas de subvention car son exercice 2021 est satisfaisant. Elle garde toutefois la possibilité de demander une subvention si une action exceptionnelle est réalisée.

Les propositions de subventions aux associations de Monceaux sont soumises au vote

Tennis Club de Brenouille / Monceaux	500 €
Comité d'Animation	700 €
Gymnastique Volontaire	700 €
Société de Chasse	200 €
Ping-Pong Loisirs de Monceaux	150 €
Groupement des Parents d'Elèves	500 €
AMSA	200 €
Total	2950€

Toutes sont acceptées à l'unanimité

Mmes Guenneteau et Boryczka respectivement secrétaire du Comité d'Animation et présidente de la Gymnastique Volontaire sont sorties au moment de la délibération concernant leur association.

• La proposition de 100€ pour l'Amicale des Pompiers de PSM est **soumise au vote**
Acceptée à l'unanimité

• La proposition de 120€ pour l'ASPIC (Association Pédagogique des Instituteurs de la Circonscription) est **soumise au vote**
Acceptée à l'unanimité

• La proposition de 200€ pour l'APEI de Creil (Association de Parents d'Amis et de Personnes Handicapées Mentales) est **soumise au vote**
Acceptée à l'unanimité

• La proposition de 600 € pour la coopérative scolaire de l'Ecole Jean de La Fontaine est **soumise au vote**
2 contres, 3 abstentions. Proposition acceptée à la majorité.

6. Approbation du rapport CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Deux représentants du conseil municipal sont à la CLECT, Edith Guenneteau et Jean-Claude Pinchedez. Mme Guenneteau prend la parole pour expliquer les modalités de la prise en charge du transfert de la compétence mobilité de la région à l'intercommunalité (CCPOH). Le transfert de compétence a déjà été voté, seule deux communes de la CCPOH l'ont refusé : Cinqueux et Rieux. A ce jour, seuls les transports urbains TUM (ligne 1 ligne 2 et Domibus) et le transport scolaire régulier des écoles de Verneuil-en-Halatte existent et sont transférés à la CCPOH. Ces deux communes vont restituer à la CCPOH le coût de ces services. Il reste à réfléchir sur la mise en place de transports au sein de l'intercommunalité avec les autres petites

communes. Il est précisé que les transports scolaires vers le collège de Brenouille et les lycées continueront à être gérés par la région, plus à même pour négocier le coût du transport.

**Mme le Maire soumet au vote le rapport CLECT
Il est approuvé à l'unanimité**

7. Choix à adopter sur la réforme des actes de collectivité à compter du 1^{er} juillet 2022.

A compter du 1^{er} juillet 2022, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des actes de collectivités territoriales et de leurs groupements (Arrêtés municipaux, Permis de construire...)
Par dérogation, les communes de moins de 3500 habitants peuvent garder l'affichage papier. A ce jour le site de la commune n'est pas adapté pour permettre la publication dématérialisée. Or à défaut de choix avant le 1^{er} juillet 2022, les actes seront obligatoirement publiés par voie électronique.

**Mme le Maire propose de garder la publication papier et soumet au vote ce choix.
Proposition acceptée à l'unanimité**

8. Questions et informations diverses

- Mme Boryczka informe le conseil municipal que nos aînés sont nombreux à vouloir participer à la sortie de fin d'année au P'tit Baltar. Il y a déjà 100 pré-réservations. Un courrier de confirmation sera envoyé dès septembre. Elle précise que cette sortie est ouverte aux membres du conseil municipal.
- AMSA propose une sortie sur les marais communaux le dimanche 26 juin de 9h00/12h00. On compte 6 élus pour participer à cette visite.
- M. Machu invite tout le monde à venir à la fête de la musique de 18h30 à 22h30 le 21 juin sur la Place Robert Josse. Cette manifestation se fera avec le concours de musiciens bénévoles, l'ESM, les parents d'élèves et le comité d'animation.
- Le samedi 25 juin au matin, la gendarmerie propose une intervention en mairie sur « tranquillité séniors et réflexes sécurité au quotidien ». Tous les aînés de 60 ans et plus vont être invités via un courrier personnalisé.
- Proposition de remplacer la subvention au Resto du Cœur par l'organisation d'une collecte à l'automne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La Secrétaire de séance

Le Maire

N. BORYCZKA

T. DIAS

Seivent les signatures :

A collection of approximately ten handwritten signatures in various styles, including some that appear to be 'Lebas', 'S. Dum', and 'Carph'.